

Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le vendredi 15 septembre 2017 à 19h00, au Centre administratif, 2046 chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.

Présent: Isabel Béland Commissaire-parent

Stephen Burke Président

Heather Clibbon Commissaire-parent Debbie Cornforth Commissaire-parent

Sara Downs Commissaire (visioconférence)

Christian Falle Commissaire-parent

Debbie Ford-Caron Commissaire

Chantal Guay Commissaire (visioconférence)

Cameron Lavallee Commissaire
Wyna Marois Commissaire
Esther Paradis Commissaire
Stephen Pigeon Directeur général
Jean Robert Vice-président
Jo Rosenhek Commissaire

Jo-Ann Toulouse Commissaire (visioconférence)

Aline Visser Commissaire

Autre: Position vacant Commissaire-parent, besoins spéciaux

En présence: François Garon Technicien informatique

Yves Lambert Trésorier, SECQ Melanie Simard Secrétaire de réunion

Mark Sutherland Directeur des services de l'enseignement

Sandra W. Griffin Secrétaire générale

17-09.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h03.

17-09.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

17-09.03 Période de questions réservée au public

Y. Lambert a noté que lors d'une séance précédente du Conseil des commissaires, il a été rassuré qu'il y aurait du matériel didactique disponible pour les nouveaux programmes d'éducation financière et d'histoire dès le début de l'année scolaire et rien n'a été reçu à ce jour. M. Sutherland mentionne que le Ministre a confirmé que le matériel sera prêt pour la fin d'octobre pour les commissions scolaires anglophones et francophones.

17-09.04 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

17-09.05 Correspondance des élèves

Il n'y a eu aucune correspondance.

17-09.06 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2017

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le mercredi 23 août 2017 tel qu'il a été distribué.

17-09.07 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 août 2017

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU; d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le mercredi 30 août 2017 tel qu'il a été distribué.

Les commissaires E. Paradis et W. Marois s'abstiennent de voter.

17-09.08 Affaires découlant des séances précédentes

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

17-09.09 Rapport du Président

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- « The Philanthropist The Life and Legacy of Jeffrey Hale » 23 août 2017
- Réunion avec Mme Kathy Park Price 27 août 2017
- Séance extraordinaire du Conseil 30 août 2017
- Réunion de l'ordre du jour 6 septembre 2017
- « Quebec Chronicle Telegraph (QCT) » 6 septembre 2017
- ACSAQ Réunion du Comité exécutif et Conseil d'administration 8 septembre 2017
- Politique relative à la rémunération et dépenses du Conseil des commissaires discussion
- « Fall Fest 2017 » 23 septembre 2017

17-09.10 Rapport du Directeur général

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants:

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) « Fall Fest » le 23 septembre 2017
- c) Course annuelle « cross-country » 2017 de la CSCQ
- d) Objectifs du Directeur général pour 2017-2018

17-09.10 Rapport du Directeur général (continué)

- e) Comité de relations de travails
 - i) Employés cadre Directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Direction d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien
- S. Pigeon a fait un suivi détaillé des objectifs du Directeur général pour l'année 2016-2017. Les objectifs annuels du Directeur général pour l'année 2017-2018 ont été déposés et acceptés par le Conseil des commissaires.
- 1. Élaborer et mettre en œuvre le plan de communication de la Commission scolaire Central Québec (CSCQ).
- 2. Poursuivre l'initiative visant à optimiser les compétences et les connaissances d'Office 365 de tous les employés de la CSCQ.
- 3. Élaborer de manière collaborative le premier plan d'engagement vers la réussite de la CSCQ comme prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- 4. Maintenir nos efforts pour améliorer les résultats de nos élèves en français écrit.
- 5. Mettre en œuvre tous les changements nécessaires dans les pratiques, et au besoin, mettre à jour les politiques afin de répondre aux nouvelles réalités dictées par le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire comme prescrit dans le projet de loi 105.
- 6. Accompagner les nouveaux administrateurs dans leurs tâches en leur fournissant des rétroactions régulières et des échanges professionnels.
- 7. Réviser et promouvoir notre politique relative au bien-être des employés en milieu de travail.
- 8. Améliorer la fiabilité technologique de notre service Internet par le biais de collaborations avec différents partenaires.
- 9. Effectuer des contrôles de sécurité internes et externes de notre réseau de technologie de l'information.
- 10. Fournir le leadership et l'accompagnement au comité directeur qui chapeaute le projet d'unification de l'école secondaire Q.H.S. et de l'école secondaire Saint-Patrick.
- 11. Élaborer un plan / une politique de développement durable pour la CSCQ.
- 12. Établir un cadre de travail pour optimiser les services à l'intérieur de nos services de garde.
- 13. Appuyer le Centre de formation Eastern Québec dans sa quête d'accroître ses offres de programmes de formation professionnelle.
- 14. Soutenir et promouvoir la mise en œuvre du modèle de réponse à l'intervention dans nos écoles.
- 15. Appuyer l'école Jimmy Sandy Memorial dans sa quête d'offrir de nouveaux programmes au secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.
- 16. Continuer de fournir au Conseil des commissaires toute l'information actuelle et pertinente leur permettant de prendre des décisions éclairées.

17-09.11 <u>Affaires nouvelles</u>

a) <u>Politique relative à la rémunération et dépenses du Conseil des commissaires</u> (adoption)

ATTENDU QUE la Politique relative à la rémunération et dépenses du Conseil des commissaires a été déposée aux fins de consultation lors de la séance ordinaire du 23 août 2017;

ATTENDU QUE la consultation appropriée a eu lieu;

Il est PROPOSÉ par C. Falle, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Politique relative à la rémunération et dépenses du Conseil des commissaires soit adoptée tel que présentée à l'annexe 1 du procès-verbal.

b) Contrat de transport - durée d'un an

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec accepte les contrats de transports suivants d'une durée d'un an pour l'année scolaire 2017-2018;

Transporteur	Capacité	Territoire	2017-2018 (\$) Excluant taxes
9151-2111 Québec Inc. Transport Jeannois à Alma	2 berlines	Alma	23 023,59 \$
Transport Nadia Lapointe (810)	Berline	Iles d'Orléans	20 160,00 \$
Transport Nadia Lapointe (815)	Berline	Valcartier	23 669,76 \$
Lyne Robert	Berline	Valcartier	16 920,00 \$
Claire Rousseau (910)	Berline	Shannon, Ste-Foy	19 350,00 \$
Autobus Charles A. Morton	1 bus & 1 mini bus	Chibougamau	48 339,35 \$
Transport Marquis	12-rangées	St-Malachie, Ste-Claire, St-Anselme & St-Henri	74 875,00 \$

et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer lesdits contrats au nom de la Commission scolaire.

c) Adoption des circonscriptions électorales révisées de la CSCQ

ATTENDU QUE la Loi sur les élections scolaire stipule que le territoire des commissions scolaire est divisé en circonscriptions électorales en fonction du nombre d'électeurs;

ATTENDU QUE lors de la séance du 14 juin 2017 le Conseil des commissaires a adopté une résolution acceptant la proposition de division du territoire de la commission scolaire en onze circonscriptions électorales;

c) Adoption des circonscriptions électorales révisées de la CSCQ (continué)

ATTENDU QU'un avis public a été publié en donnant aux électeurs 15 jours pour signifier leur désaccord avec la proposition et qu'aucun avis n'ait été reçu au cours de cette période;

ATTENDU QUE la Loi sur les élections scolaires oblige les commissions scolaires d'adopter les circonscriptions électorales définitives au plus tard le 31 décembre de l'année précédant l'élection;

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité; QUE conformément à la Loi sur les élections scolaires, la Commission scolaire Central Québec adopte la proposition de division de son territoire en onze (11) circonscriptions électorales tel que présenté à l'**Annexe 2** du présent procèsverbal; et

QUE comme le prévoie la Loi sur les élections scolaires, une copie de la présente résolution et la description des circonscriptions seront soumises à la Commission de la représentation électoral au Directeur général des élections du Québec.

d) Nomination pour les comités 2017-2018

- i. Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; QUE les membres du Comité exécutif pour l'année scolaire 2017-2018 soit comme suit: Stephen Pigeon, directeur général, Stephen Burke, président, Jean Robert, vice-président, Isabel Béland, commissaire-parent et les Commissaires: Debbie Ford-Caron, Wyna Marois, Jo Rosenhek, Jo-Ann Toulouse et Aline Visser.
- ii. Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; QUE pour l'année scolaire 2017-2018, les commissaires suivants représentent le conseil au sein des différents comités de la Commission scolaire Central Québec :

Comité de vérification: Jean Robert, Jo Rosenhek et Aline Visser

Comité partiaire de la Commission scolaire: Aline Visser

Comité d'éthique et gouvernance: Stephen Burke, Heather Clibbon, Sara Downs, Christian Falle et Jo-Ann Toulouse

Comité d'évaluation du directeur general: Stephen Burke, Isabel Béland, Sara Downs, Debbie Ford-Caron et Aline Visser

d) Nomination pour les comités 2017-2018 (continué)

Comité de révision d'explusion:

Chibougamau: Jo-Ann Toulouse Jonquière: Debbie Ford-Caron La Tuque: Chantal Guay Québec: Jean Robert

Thetford Mines: Aline Visser Trois-Rivières: Sara Downs Shawinigan: Sara Downs

Comité des ressources humaines: Stephen Burke, Debbie Cornforth, Cameron

Lavallee, Wyna Marois et Jo-Ann Toulouse

Comités de relations de travails:

<u>Directions d'écoles et de centre</u>: Jo-Ann Toulouse et Aline Visser

Cadres de service : Stephen Burke et Jean Robert

Comité de révision d'une décision:

Chibougamau / Jonquière: Debbie Ford-Caron, Chantal Guay et Jo-Ann

Toulouse

Québec: Wyna Marois et Jo Rosenhek

Thetford Mines: Heather Clibbon et Aline Visser

Trois-Rivières/Shawinigan/La Tuque: Sara Downs, Debbie Ford-Caron et

Chantal Guay

Comités consultatif de transport:

CSCQ (Ville de Québec): Wyna Marois et Esther Paradis

C.s. de la Baie-James: Jo-Ann Toulouse C.s. de la Beauce-Etchemin : Aline Visser

C.s. de la Côte-du-Sud: Debbie Cornforth

C.s. de l'Énergie: Chantal Guay

C.s. de la Jonquière: Debbie Ford-Caron

C.s. de La Riveraine: Sara Downs

C.s. de Portneuf: Jo Rosenhek

C.s. des Appalaches: Aline Visser

C.s. des Navigateurs: Heather Clibbon

C.s. du Chemin-du-Roy: Sara Downs

C.s. du Lac Saint-Jean: Debbie Ford-Caron

e) <u>Délégation: Membres des Comités consultatif de transport des autres Commissions scolaires</u>

ATTENDU QUE l'article 2 du Règlement sur le transport des élèves stipule que le comité consultatif sur le transport des élèves de la commission est composé (...) du directeur général ou du directeur général adjoint de toute commission scolaire pour laquelle cette commission organise le transport des élèves ;

e) <u>Délégation : Membres des Comités consultatif de transport des autres</u> Commissions scolaires (continué)

ATTENDU QUE le Directeur général a de nombreuses autres responsabilités importantes et ne peut assister aux réunions des onzes commissions scolaires qui organisent tout ou partie des services de transport pour nos écoles;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) n'a pas de directeur général adjoint à temps plein;

ATTENDU que le Directeur général a l'intention de déléguer la responsabilité au coordonnateur du transport scolaire et à la régisseuse du transport scolaire;

Il a été PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité; QUE pour l'année scolaire 2017-2018, les représentants des divers comités consultatif de transport de la Commission scolaire Central Québec soient les suivants:

C.s. de la Baie-James: Coordonnateur du transport scolaire C.s. de la Beauce-Etchemin: Coordonnateur du transport scolaire C.s. de la Côte-du-Sud: Régisseuse du transport scolaire C.s. de l'Énergie: Régisseuse du transport scolaire C.s. de la Jonquière: Régisseuse du transport scolaire C.s. de La Riveraine: Coordonnateur du transport scolaire C.s. de Portneuf: Régisseuse du transport scolaire Coordonnateur du transport scolaire C.s. des Appalaches: C.s. des Navigateurs: Régisseuse du transport scolaire C.s. du Chemin-du-Roy: Coordonnateur du transport scolaire C.s. du Lac Saint-Jean: Régisseuse du transport scolaire

f) Ajustements aux contrats de transport d'une durée de cinq ans

ATTENDU QUE lors de la séance du 14 juin 2017, la résolution 17-06.10 c) a été adoptée en lien avec les contrats de transport d'une durée de cinq ans;

ATTENDU QU'un autobus de Sainte-Brigitte-de-Laval doit être augmenté en taille à un autobus de 12-rangées plutôt qu'un mini bus alors que le nombre de passagers a augmenté;

ATTENDU QU'un autobus du Saguenay doit être augmenté en taille à un autobus de 12-rangées plutôt qu'un mini bus alors que le nombre de passagers a augmenté;

ATTENDU QUE ces modifications entreraient en vigueur le mardi, 19 septembre 2017;

ATTENDU QUE les demandes doivent être soumises aux transporteurs en question afin d'augmenter la taille des véhicules et d'ajuster les prix en fonction des changements;

f) Ajustement au contrat de transport d'une durée de cinq ans (continué)

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec ajuste les contrats d'une durée de cinq ans pour les compagnies suivantes;

Transporteur	2017-2018 (base)	Augementation (\$)	Total (\$)
Autobus Laval	369 612,00 \$	12 024,03 \$	381 636,03 \$
Société de Transport du Saguenay	301 353,49 \$	12 137,46 \$	313 490,95 \$

et

QUE le Président et le Directeur general soient autorisés à signer les addendum aux contrats au nom de la Commission scolaire.

17-09.12 Rapport des comités

a) Comité exécutif

Il n'y a eu aucune rencontre.

b) Comité des parents

Il n'y a eu aucune rencontre.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Il n'y a eu aucune rencontre.

d) Comité consultatif de transport

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 21 septembre 2017.

e) Comité de vérification

Il n'y a eu aucune rencontre.

f) Comité d'évaluation du Directeur général

Il n'y a eu aucune rencontre.

g) Comité d'éthique et gouvernance

Il n'y a eu aucune rencontre.

h) Comité des ressources humaines

Il n'y a eu aucune rencontre.

17-09.12 Rapport des comités (continue)

i) Comité de répartition des ressources

Il n'y a eu aucune rencontre.

17-09.13 <u>Association des commissions scolaires Anglophones du Québec</u>

a) Rapport du Conseil d'administration

D. Ford-Caron a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- États financiers vérifiés de l'ACSAQ
- Éducation internationale
- Processus de la planification stratégique
- Projet de loi 144
- Directeur exécutif
- Vice-président intérimaire
- Conférence de l'Association canadienne des commissions/conseil scolaires
- Comité des candidatures
- Développement professionnel
- Demande de propositions 2018-2019 PCH
- Cannabis en milieu scolaire

b) Rapports des comités

Les rapports des comités a été fait au cours du la discussion à l'item précédent.

17-09.14 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu mercredi, le 11 octobre 2017 à 19 h 00.

17-09.15 Période de questions

a) Public

Il n'y a eu aucune question.

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question.

17-09.16 Session à huis clos session

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

17.09.17 Ajournement

Il est PROPOSÉ par C. Falle de lever la séance à 20 h 37.

Sandra Wright Griffin Secrétaire générale

Stephen Burke Président

Adopté le 11 octobre 2017.



POLITIQUE SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES DÉPENSES DE CIRCONSCRIPTION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

(adoptée le 15 septembre 2017)

POLITIQUE

Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte; il inclut les deux genres.

CONTINUONS À APPRENDRE

1.0 PRÉAMBULE

En tant que représentants élus de leur communauté, les commissaires d'école doivent se familiariser avec les questions qui les concernent et informer les parents, les électeurs, les conseils d'établissement ainsi que les communautés de leurs circonscriptions respectives des décisions prises par les membres du Conseil des commissaires en leur nom.

Chaque représentant élu doit obligatoirement consacrer du temps pour assister aux séances du Conseil des commissaires et aux rencontres d'autres comités permanents ou ad hoc, et ce, afin d'assurer que les meilleures décisions sont prises pour l'organisation en vue d'atteindre notre objectif commun – la réussite des élèves.

La Commission scolaire Central Québec s'engage à déterminer la rémunération de chaque représentant élu à un niveau raisonnable correspondant à ses rôles et responsabilités et tenant compte des besoins généraux de la communauté, etc.

Les commissaires seront remboursés pour les dépenses engagées dans l'exercice de leurs différents rôles et responsabilités.

2.0 OBJECTIF

La présente politique vise à déterminer la rémunération des membres du Conseil des commissaires ainsi qu'à établir le montant alloué aux dépenses engagées dans l'exercice de leurs mandats officiels.

3.0 PORTÉE

La présente politique s'applique à tous les membres du Conseil des commissaires.

4.0 PRINCIPES GÉNÉRAUX

- a) Les paramètres établis dans le décret annuel du gouvernement du Québec relativement à la rémunération des commissaires d'école seront utilisés pour déterminer les fonds nécessaires pour payer les allocations versées aux représentants élus ainsi que les montants budgétaires pour rembourser les dépenses afférentes.
- b) Le 1^{er} juillet de chaque nouvelle année scolaire, la Commission scolaire se réserve le droit d'ajuster la rémunération de base des commissaires.
- c) La rémunération de base consiste en un montant global alloué aux membres du Conseil des commissaires pour payer leurs services et le temps qu'ils consacrent aux affaires de la Commission scolaire, y compris les séances du Conseil des commissaires, les rencontres des comités permanents, etc. Cette rémunération inclut le temps de préparation (examen de matériel et de données, rencontres avec différentes parties prenantes, au besoin, etc.).
- d) Conformément au décret gouvernemental, le tiers de la rémunération annuelle des commissaires sera versé sous forme d'allocation pour les dépenses liées à leur mandat et sera exonéré d'impôts.



- e) La rémunération de base sera versée toutes les deux semaines, par dépôt direct, selon le calendrier de paie de la Commission scolaire.
- f) Les allocations pour les membres du Conseil des commissaires, le président et le vice-président sont décrites à l'annexe A.
- g) Une indemnité quotidienne, sauf pour le président et le vice-président, peut être prévue au budget pour rémunérer la participation des commissaires aux comités permanents suivants : comité exécutif, comité de vérification, comité des ressources humaines, comité d'éthique et de gouvernance.
- h) D'autres montants pour rembourser les dépenses de circonscription pouvant être engagées par les commissaires, telles que des frais de déplacement ainsi que des frais liés à des activités de perfectionnement, aux téléphones cellulaires, à des rencontres relatives à la circonscription, à des activités de relations publiques, etc. seront examinés et inscrits au budget sur une base annuelle.
- i) Le remboursement des dépenses sera effectué en conformité avec la Politique relative au remboursement des frais de déplacement et de séjour de la Commission scolaire.

5.0 ABSENCES (sauf pour maladie - commissaire ou membres de sa famille immédiate)

L'assistance aux rencontres de la Commission scolaire est essentielle pour assurer la productivité des rencontres et la tenue de discussions importantes permettant de prendre les meilleures décisions dans l'intérêt de l'organisation, de nos élèves et de nos électeurs.

Le président examinera sur une base individuelle tout défaut d'un commissaire d'assister de façon régulière aux séances du Conseil des commissaires et aux rencontres des comités permanents.

La Commission scolaire se réserve le droit de demander à un commissaire de quitter son poste si elle juge que son niveau d'absentéisme est trop élevé et que, par le fait même, il compromet la capacité de la Commission scolaire de prendre des décisions importantes en temps opportun.

La Commission scolaire se réserve le droit de prélever, pour la gestion des absences des commissaires, un montant sur leur allocation annuelle. Si aucune absence n'est survenue, ce montant sera remboursé aux commissaires au mois de juin de chaque année scolaire. En cas d'absences, un montant de 100,00 \$ par absence, pour un maximum annuel de 400,00 \$, sera retenu. Cet ajustement sera effectué au mois de juin de chaque année scolaire.

6.0 EXCEPTIONS

Toute exception à la présente politique peut être votée à la majorité par le Conseil des commissaires.



6.1 ANNEXE A

Conformément à la somme décrite dans le décret #702-2017 adoptée le 4 juillet 2017.

Le revenu total disponible pour les commissaires et les commissaires-parents est 151 954,00 \$.

Rémunération pour 2017-2018

Président	7 084 + 1 010 + 16 274 =	24 368,00 \$
Vice-président	7 084 + 5 050 =	12 134,00 \$
Commissaires	7 084 * 14 commissaires	99 176,00 \$
Développement professionnel		5 776,00 \$
Dépenses de circonscription		10 500,00 \$





COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC

PROPOSITION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Circonscription électorale numéro 1 (1 292 électeurs)

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Charlevoix, La Côte-de-Beaupré, L'Île-d'Orléans ainsi que Charlevoix-Est (excluant la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine et le territoire non organisé de Sagard).

Comprend également la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Comprend également une partie de la Ville de Québec délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la ligne à haute tension et de la limite municipale est, la limite municipale, la rivière Saint-Charles, l'autoroute Robert-Bourassa (740), l'autoroute Félix-Leclerc (40), l'autoroute Laurentienne (73), le boulevard Jean-Talon Ouest, la ligne arrière de la rue du Périgord (côté ouest et nord-ouest), le boulevard Henri-Bourassa, la rue des Cyprès, le boulevard du Loiret et la ligne à haute tension jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 2 (1 236 électeurs)

Comprend la Paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

Comprend également une partie de la Ville de Québec délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale sud et du prolongement de la rue Louis-Francoeur, ce prolongement, la ligne arrière de cette rue (côté ouest), le chemin Sainte-Foy, le boulevard du Versant-Nord, l'autoroute Duplessis (540), l'autoroute Félix-Leclerc (40), l'autoroute Charest (440), l'autoroute Robert-Bourassa (740), la rivière Saint-Charles et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 3 (1 353 électeurs)

Comprend la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Comprend également la réserve indienne de Wendake.

Comprend également une partie de la Ville de Québec délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la route de la Bravoure (573), cette route, la ligne à haute tension au nord de la rue de la Rivière-Nelson, la rivière Saint-Charles, la rue Jacques-Bédard, le chemin de la Sagamité, l'autoroute Laurentienne (73), l'autoroute Félix-Leclerc (40), l'autoroute Robert-Bourassa (740), l'autoroute Charest (440), l'autoroute Félix-Leclerc (40), l'autoroute Duplessis (540), la route de l'Aéroport, la voie ferrée des Chemins de fer Québec-Gatineau et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 4 (1 351 électeurs)

Comprend les municipalités de : Fossambault-sur-le-Lac (V), Lac-Beauport (M), Lac-Delage (V), Lac-Saint-Joseph (V), Saint-Gabriel-de-Valcartier (M), Shannon (M) et Stoneham-et-Tewkesbury (CU).

Comprend également une partie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Jacques-Cartier et de la limite municipale ouest, cette limite ouest, nord et est, la ligne arrière de la route Montcalm (côté nordouest), la route de Fossambault et la rivière Jacques-Cartier jusqu'au point de départ.

Comprend également une partie de la Ville de Québec délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de limite municipale est et de la ligne à haute tension, cette ligne à haute tension, le boulevard du Loiret, la rue des Cyprès, le boulevard Henri-Bourassa, la ligne arrière de la rue du Périgord (côté nord-ouest et ouest), le boulevard Jean-Talon Ouest, l'autoroute Laurentienne (73), le chemin de la Sagamité, la rue Jacques-Bédard, la rivière Saint-Charles, la ligne à haute tension au nord de la rue de la Rivière-Nelson, la route de la Bravoure (573) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale numéro 5 (1 333 électeurs)

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Portneuf (excluant les territoires non organisés de Lac-Blanc, Lac-Lapeyrère et Linton) et de Les Chenaux (excluant la Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel).

Comprend également les municipalités suivantes : Lac-aux-Sables (P), Notre-Dame-de-Montauban (M), Saint-Adelphe (P), Saint-Augustin-de-Desmaures (V), Saint-Séverin (P) et Sainte-Thècle (M).

Comprend également une partie de la Ville de Québec délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la voie ferrée des Chemins de fer Québec-Gatineau et de la route de l'Aéroport, cette route, l'autoroute Duplessis (540), le boulevard du Versant-Nord, le chemin Sainte-Foy, la ligne arrière de la rue Louis-Francoeur (côté ouest), le prolongement de cette rue, la limite municipale et la voie ferrée jusqu'au point de départ.

Comprend également une partie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de la rivière Jacques-Cartier, cette rivière, la route de Fossambault, la ligne arrière de la route Montcalm (côté nord-ouest) et la limite municipale est, sud et ouest jusqu'au point de départ.

Comprend également la partie de la Ville de Trois-Rivières située à l'est de la rivière Saint-Maurice.

Circonscription électorale numéro 6 (1308 électeurs)

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de L'Islet, Montmagny, Bellechasse et Les Etchemins (excluant les municipalités de Saint-Zacharie et Sainte-Aurélie).

Comprend également les municipalités de : Frampton (M), Lévis (V), Saint-Isidore (M), Saint-Lambert-de-Lauzon (M), Saint-Odilon-de-Cranbourne (P), Sainte-Hénédine (P), Sainte-Marguerite (P), Sainte-Marie (V), Saints-Anges (P) et Scott (M).

Circonscription électorale numéro 7 (1 055 électeurs)

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Nicolet-Yamaska, Bécancours, Lotbinière, L'Érable, Les Appalaches, Beauce-Sartigan et Robert-Cliche (excluant la Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne).

Comprend également les municipalités de : Saint-Bernard (M), Saint-Elzéar (M), Saint-Zacharie (M), Saint-Aurélie (M) et Vallée-Jonction (M).

Comprend également la partie de la Ville de Victoriaville et la partie de la Municipalité de Yamaska comprises à l'intérieur des limites de la commission scolaire.

Circonscription électorale numéro 8 (1 239 électeurs)

Comprend la municipalité régionale de comté (MRC) de Maskinongé.

Comprend également les municipalités de : Grandes-Piles (VL), Hérouxville (P), Notre-Dame-du-Mont-Carmel (P), Saint-Roch-de-Mékinac (P), Saint-Tite (V) et Shawinigan (V).

Comprend également la partie de la Ville de Trois-Rivières situé à l'ouest de la rivière Saint-Maurice.

Circonscription électorale numéro 9 (370 électeurs)

Comprend les municipalités de : La Tuque (V), La Bostonnais (M), Lac Édouard (M) et Trois-Rives (M).

Comprend également les réserves indiennes de Coucoucache, Obedjiwan et Wemontaci.

Comprend également les territoires non organisés de : Lac-Blanc, Lac-Boulé, Lac-Croche, Lac-Lapeyère, Lac-Masketsi, Lac-Normand, Linton et Rivière-de-la-Savanne.

Circonscription électorale numéro 10 (217 électeurs)

Comprend la municipalité régionale de comté (MRC) de Jamésie.

Comprend également les territoires non organisés de : Lac Ashuapmushuan et Rivière Mistassini.

Circonscription électorale numéro 11 (1 182 électeurs)

Comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Lac-Saint-Jean-Est, Le Fjord-du-Saguenay, Le Domaine-du-Roy (excluant le territoire non organisé de Lac Ashuapmushuan) et Maria-Chapdelaine (excluant le territoire non organisé de Rivière Mistassini).

Comprend également les municipalités de : Baie-Sainte-Catherine (M) et Saguenay (V).

Comprend également le territoire non organisé de Sagard.